

Méthodologie de l'empreinte carbone réalisée par le groupe MACSF

L'empreinte carbone du portefeuille d'investissements du groupe MACSF est calculée par le prestataire Carbone4. La méthodologie et les sources utilisées sont basées sur le protocole des gaz à effet de serre développé par le World Business Council for Sustainable Development (WBCSD) et le World Resources Institutes (WRI). Ce protocole a pour but d'harmoniser la lutte contre le changement climatique à l'échelle mondiale.

Pour les entreprises (y compris les institutions financières), les émissions induites comprennent à la fois les émissions directes (scope 1) et indirectes (scopes 2 et 3). Pour les émissions scopes 1 et 2, Carbone 4 utilise les émissions publiées par l'entreprise si celles-ci sont cohérentes avec leurs calculs internes. Si l'entreprise ne publie pas ou que celles-ci sont trop éloignées des valeurs calculées, les estimations Carbone 4 sont utilisées. Par souci de comparabilité ou pour pallier au manque d'information, les émissions scope 3 sont systématiquement calculées par Carbone 4.

Pour les Etats (i.e. obligations souveraines), les émissions induites sont la somme des émissions réalisées au sein de ses frontières et des émissions importées nettes (les exportations représentant des émissions négatives et les importations des émissions supplémentaires). L'inclusion des émissions liées aux importations et aux exportations peut entraîner une variation d'environ $\pm 5-25$ % des émissions attribuées au pays. Par exemple, les émissions de tous les pays européens augmentent de plus de 20% lorsque les émissions liées au commerce international sont ajoutées aux émissions territoriales ; pour la Chine, les émissions sont réduites d'environ 20% lorsque les émissions exportées sont soustraites des émissions territoriales.

L'intensité carbone d'un actif est calculée en divisant les émissions induites attribuées à cet actif par la valeur de marché de l'actif. L'indicateur financier change en fonction de la classe d'actifs :

I Pour les actions et les obligations d'entreprise (à l'exclusion des banques) : afin d'éviter un double comptage des émissions d'une entreprise entre ses actions et sa dette, l'intensité carbone d'une entreprise est calculée sur la valeur de l'exposition globale. Ainsi, les émissions totales de l'entreprise sont réparties entre ses actions et sa dette, et un euro d'action a la même intensité carbone qu'un euro de dette. La valeur d'entreprise utilisée pour calculer l'intensité carbone est la valeur d'entreprise moyenne sur la période de déclaration,

I Pour les banques : le financement total de l'économie est utilisé comme le dénominateur financier. Puisque les émissions mesurées proviennent des activités de financement de l'ensemble de l'économie (particuliers, entreprises et entités souveraines), elles sont utilisées pour calculer l'intensité carbone,

I Pour les obligations vertes : l'intensité carbone est mesurée en divisant les émissions totales par le montant total alloué de l'obligation, sans tenir compte des montants non alloués au moment de l'analyse,

I Pour les entités souveraines : l'intensité carbone est calculée en divisant les émissions par la dette totale de l'émetteur.

La méthode d'agrégation des émissions de chaque ligne en portefeuille pour avoir l'empreinte carbone du portefeuille d'investissements du groupe MACSF est la suivante :

I Retraitement des doubles comptages :

Le double comptage des émissions a lieu lorsque la même tonne d'émissions de gaz à effet de serre est comptabilisée plus d'une fois dans un portefeuille, généralement en raison de la compilation des émissions induites et économisées. Ce phénomène peut se produire au sein de la chaîne de valeur sectorielle, entre différents secteurs de l'économie mondiale ou au sein d'une entité souveraine et de toutes les entreprises englobées dans cette entité. La méthodologie appliquée ici traite chaque cas séparément (voir le détail ci-dessous) afin de limiter autant que possible le double comptage.

Au sein de la même chaîne de valeur, la méthode de calcul utilisée ici considère que la somme de toutes les émissions induites et des émissions économisées qui ont été accumulées lors de la création du produit final est proportionnelle à la valeur ajoutée de l'entreprise dans la création du produit final. Le total des émissions induites et des émissions économisées dues aux produits vendus (quantifiées au niveau de l'entreprise) est multiplié par la part de l'entreprise dans la valeur ajoutée totale tout au long de la chaîne de valeur. Cependant, la valeur ajoutée par une entreprise sur des produits spécifiques est rarement divulguée, la méthodologie calcule donc la part de l'entreprise dans sa chaîne de valeur. Ainsi, pour une catégorie de produits donnée, multiplier les émissions indirectes induites par la part de l'entreprise dans la chaîne de valeur devient équivalent à multiplier les émissions indirectes induites par 1€ du produit final par la valeur ajoutée de l'entreprise, en termes monétaires. La même règle s'applique aux émissions économisées.

Le double comptage peut se produire entre trois catégories d'acteurs dans l'économie mondiale : les fournisseurs d'énergie (ex : la compagnie pétrolière qui fournit le carburant), les entreprises à forte intensité d'énergie et de carbone (ex : société exploitant des camions) et les entreprises fournissant des équipements et des solutions (ex : le fabricant du camion). Dans ce cas, la méthodologie retraite les chiffres totaux des émissions de gaz à effet de serre en attribuant un tiers des émissions de chaque catégorie. Les émissions induites et les émissions économisées sont toutes deux retraitées de cette manière, éliminant ainsi la plupart des comptabilisations multiples au niveau du portefeuille.

Le dernier cas, détaillé ici, correspond au traitement d'une entité souveraine et de toutes les entreprises localisées dans cette entité. Au niveau macroéconomique, le PIB est impacté par les revenus des entreprises et des souverains. Pour éliminer la comptabilité multiple dans les portefeuilles, un ratio est appliqué sur chaque catégorie d'émetteurs, représentant la part de l'entreprise ou du souverain dans le PIB moyen.

I Agrégation au niveau du portefeuille :

Émissions à sommer (tCO₂ eq) = Exposition du portefeuille (M€) x [Émissions retraitées (tCO₂ eq) / Valeur d'entreprise (M€)]

La somme est ensuite réalisée sur l'ensemble des lignes du portefeuille MACSF



Ensemble, prenons soin de demain